



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202604437861

Entre :

et :

**LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT (LIP TRANSPORT)**
5-7 IMMEUBLE LE PLENEY

5 RUE DE GRAY
21000 DIJON
SIRET : 98132248000055

AFTRAL

ZI
17 RUE DE L'INGENIEUR BERTIN
21600 LONGVIC
France
SIRET : 30540504500520

Contact Client :
Michel BAPTISTE

Dossier suivi par :
E-mail : dijon@aftral.com

Tél client :

Tél : 03 80 63 19 27

E-mail :

N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75

N° Client : 507864115

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- ⌚ Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- ⌚ En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- ⌚ A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.



ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
MDMB62530005	ADR Transport de MD par route - formation de base - Initiale Du 27/04/2026 au 29/04/2026 Durée : 21,00 Heures	AFTRAL DIJON ZI 21600 LONGVIC	1

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
MDMB01	486,00 €	1,0	486,00 €	20,00 %	97,20 €	583,20 €	20,07 %

Soit un total de 583,20 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	Prénom	Date de naissance	Code session
DARRAZI	Mounir	26/01/1988	MDMB62530005

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT (LIP TRANSPORT)** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à LONGVIC

A

Le 08/04/2026

Le

Pour AFTRAL

Pour l'entreprise

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Sylvain SANCHEZ, Directeur opérationnel

AFTRAL DO EST
Service Administratif et Financier
Avenue du Général de Gaulle - BP 72
84140 JARVILLE LA MALGRANGE
06 99 90 89 28